



CANADIAN HEALTH FOOD ASSOCIATION

235 Yorkland Blvd, Suite 201 • Toronto, ON M2J 4Y8

www.chfa.ca • info@chfa.ca • (800) 661-4510

Le 13 octobre 2023

Section des normes de composition et de classification

Agence canadienne d'inspection des aliments

Transmis par courriel : cfia.StandardsGradesModernization-Normesclassment.acia@inspection.gc.ca

Objet : S'engager dans une stratégie de modernisation des normes de composition des aliments

Au nom de l'Association canadienne des aliments de santé (CHFA), nous vous faisons parvenir les commentaires qui suivent dans le contexte de la consultation au sujet de l'initiative visant à *S'engager dans une stratégie de modernisation des normes de composition des aliments*. La CHFA est heureuse d'avoir la possibilité de présenter son opinion. Étant la plus grande association professionnelle canadienne consacrée aux produits alimentaires biologiques et de bien-être, la CHFA est déterminée à plaider pour ses membres et à représenter leur secteur d'activité, particulièrement en ce qui touche les propositions de changements réglementaires pouvant avoir une incidence directe sur leurs activités commerciales. La base de la CHFA se compose de centaines d'entreprises du Canada, notamment des fabricants, des détaillants, des grossistes, des distributeurs et des importateurs qui produisent et mettent en marché une variété d'aliments préemballés et qui seraient touchés par les initiatives de modernisation de la réglementation, notamment du *Règlement sur les aliments et drogues*, y compris les changements aux normes de composition.

La CHFA souscrit à l'objectif de modernisation des normes de composition des aliments de façon à ce que celles-ci tiennent compte de la dynamique du marché actuel et de l'évolution des préférences des consommateurs. Nous pensons que les normes de composition des aliments existantes doivent être mises à jour pour mieux correspondre aux choix du consommateur canadien actuel, pour promouvoir l'innovation dans les entreprises canadiennes et pour améliorer les possibilités de commerce international.

When we all do well, Canadians live well.

Principes et marche à suivre pour le maintien et l'actualisation des normes de composition des aliments

Incorporation par renvoi

Si la transition de ces normes vers des documents incorporés par renvoi promet d'alléger le fardeau administratif associé au Résumé de l'étude d'impact de la réglementation (REIR), à l'examen par le Cabinet et à la publication dans la Gazette du Canada, il est primordial de reconnaître et de gérer les risques inhérents au fait de déroger de la structure de réglementation établie. Ces risques nécessitent l'élaboration d'une démarche solide pour le maintien et la mise à jour des incorporations par renvoi pour les normes alimentaires. Il est impératif de maintenir la responsabilité du gouvernement et de prendre en compte les répercussions à long terme sur nos produits alimentaires canadiens, sans oublier à la fois les conséquences pour la santé des aliments chargés d'agents de conservation et la stratégie du gouvernement en matière de saine alimentation.

Dans le cadre de la démarche d'incorporation par renvoi, l'établissement d'un cycle fixe pour les révisions et les mises à jour régulières de ces normes est essentiel pour arriver à une véritable modernisation. Cette étape assurera la pertinence et l'efficacité continues du cadre réglementaire dans son ensemble.

Afin de garantir la transparence et de maintenir un milieu commercial équitable au sein de l'industrie alimentaire, la CHFA recommande vivement à l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) d'adopter un processus de sélection transparent pour les demandes de révision des normes de composition des aliments. Les critères de classement prioritaire ou de consolidation des demandes devraient être clairement définis et appliqués de manière cohérente, tandis qu'une voie ou une plateforme de communication dédiée devrait être mise en place pour diffuser l'information sur les nouvelles demandes de modification, leur situation et leur priorité, offrant ainsi aux parties prenantes



CANADIAN HEALTH FOOD ASSOCIATION

235 Yorkland Blvd, Suite 201 • Toronto, ON M2J 4Y8

www.chfa.ca • info@chfa.ca • (800) 661-4510

de l'industrie un accès égal aux renseignements pertinents qui influencent leurs décisions commerciales. La CHFA souhaite également obtenir des éclaircissements sur les projets de l'ACIA concernant la mise en place d'un processus interne de mise à jour des normes incorporées par renvoi, indépendamment des demandes émanant de parties prenantes du secteur, extérieures au gouvernement.

Bien que les révisions dans le cadre d'une démarche courante d'incorporation par renvoi passent généralement outre l'examen intensif et la consultation des parties prenantes, il est essentiel de conserver certains éléments du processus réglementaire afin de préserver l'intégrité des normes alimentaires canadiennes et, par voie de conséquence, du système alimentaire canadien. La CHFA propose que l'ACIA accorde une période de consultation d'au moins 60 jours qui permettrait aux parties prenantes du secteur de faire part de leurs opinions. Tout commentaire fourni devrait être dûment examiné avant que l'on procède au changement. En outre, nous encourageons vivement l'ACIA à mettre sur pied un groupe de travail spécialisé, comprenant des représentants de l'industrie, chargé de la consultation et de la mise à jour des normes alimentaires.

Il est indispensable de mettre en place un processus permettant d'informer immédiatement et directement toutes les parties prenantes concernées en cas d'approbation de la demande de modification d'une norme. Afin de faciliter des mises à jour rapides et une mobilisation ciblée, la CHFA propose de mettre en place un système de notification par liste de diffusion selon lequel les parties prenantes peuvent présélectionner chaque norme d'identité pour laquelle elles souhaitent recevoir une notification par courrier électronique. En outre, les modifications ayant une incidence potentielle sur la conformité des produits devraient être accompagnées d'une période de transition raisonnable de cinq ans pour les entreprises concernées, afin de leur permettre de gérer efficacement leurs stocks, leurs obligations contractuelles et leurs relations.

When we all do well, Canadians live well.

Outre les notifications directes, il est essentiel de maintenir une base de données centrale des normes incluant l'historique des versions, les mises à jour et l'état d'avancement des demandes, de façon à faciliter l'accès et à permettre aux parties prenantes de suivre les changements aisément.

Si l'incorporation par renvoi présente des avantages, une dépendance excessive à son endroit peut conduire à un réseau complexe de renvois, ce qui compliquerait la compréhension et le respect de la réglementation. Cette situation peut accroître le fardeau administratif et les coûts de mise en conformité. Afin d'atténuer ce problème, la CHFA demande instamment à l'ACIA d'élaborer un guide complet et convivial qui établisse une correspondance entre les règlements existants et la nouvelle structure d'incorporation par renvoi, et qui renferme des conseils clairs sur l'interprétation des documents incorporés et sur la façon de s'y conformer. Ce guide devrait également encourager les parties prenantes à s'abonner à une liste de diffusion leur permettant de recevoir des notifications et fournir des renseignements sur la procédure de demande de modification et l'accès aux bases de données pertinentes.

Compte tenu de la portée considérable de cette transition sur l'interaction des parties prenantes avec les normes alimentaires du Canada et les conséquences potentielles sur le système alimentaire canadien, la CHFA recommande que l'ACIA, en collaboration avec Santé Canada, mette en place un mécanisme de suivi et d'évaluation afin de mesurer l'efficacité de la nouvelle réglementation basée sur l'incorporation par renvoi. Un examen formel, idéalement réalisé dans un délai de deux ans, offrirait suffisamment de temps pour la mise en place et faciliterait les adaptations opportunes avant que les effets négatifs potentiels ne se multiplient.

Demandes de modification des normes alimentaires

À l'avenir, la CHFA pourrait demander des modifications des normes de composition des aliments au nom de l'ensemble de ses membres et du secteur des aliments de santé et de bien-être.

Actuellement, nous pensons que la priorité devrait être accordée aux modifications nécessaires pour permettre au secteur canadien de l'alimentation de mieux positionner les aliments à base de plantes en fonction des besoins du consommateur et du marché d'aujourd'hui. Les consommateurs sont de plus en plus sensibilisés aux aliments d'origine végétale et les intègrent à leur alimentation quotidienne. La demande de produits dans l'ensemble du secteur des aliments d'origine végétale a considérablement augmenté. Afin de moderniser notre réglementation pour qu'elle corresponde à la compréhension qu'ont les consommateurs canadiens des produits alimentaires à base de plantes, il est nécessaire de revoir les sections suivantes du *Règlement sur les aliments et drogues* : Le Titre 8 sur les produits laitiers, le Titre 14 sur la viande, les préparations et les produits de la viande et le Titre 22 sur la volaille, la viande de volaille, leurs préparations et leurs produits. Actuellement, il est interdit au Canada d'utiliser des noms communs tels que « lait », « fromage », « beurre », « viande » ou « œuf » pour les aliments d'origine végétale. En adaptant la réglementation aux préférences des consommateurs et en autorisant un étiquetage clair des denrées alimentaires, on pourra permettre aux consommateurs de faire des choix éclairés qui correspondent à leurs besoins alimentaires et à leurs valeurs, tout en préservant l'intégrité de notre réglementation sur les aliments.

En conclusion, afin de favoriser l'innovation et de promouvoir la croissance au sein du secteur alimentaire, le Canada doit se pencher sur les normes de composition des aliments désuètes qui freinent le secteur des aliments et des boissons. Il sera important de répondre aux besoins et aux aspirations des consommateurs canadiens et des parties prenantes du secteur. Une réduction du fardeau réglementaire qui pèse sur les entreprises alimentaires canadiennes et une meilleure harmonisation avec les partenaires commerciaux internationaux font en sorte que la modernisation du cadre réglementaire canadien des aliments contribue à l'efficacité des pratiques commerciales et à la croissance économique du pays.



CANADIAN HEALTH FOOD ASSOCIATION

235 Yorkland Blvd, Suite 201 • Toronto, ON M2J 4Y8

www.chfa.ca • info@chfa.ca • (800) 661-4510

Nous vous remercions de bien vouloir tenir compte de nos commentaires dans le contexte de votre consultation sur la modernisation des normes de composition des aliments. En tant que partie prenante loyale et tournée vers l'avenir, nous espérons que notre point de vue sera dûment pris en compte et nous nous tenons prêts à apporter notre expertise et notre soutien, le cas échéant.

Veillez agréer mes salutations distinguées,

A handwritten signature in black ink that reads 'Ashley Cornell'. The signature is written in a cursive, flowing style.

Ashley Cornell
Directrice, Affaires réglementaires et politiques
Association canadienne des aliments de santé

When we all do well, Canadians live well.